
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2002/ 059 /PRG/SGG

Portant Rappel et nomination d'Ambassadeurs

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi Fondamentale

VU le Décret N° 99/04/PRG/SGG du 8 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N° 99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 ; D/2000/046/PRG/SGG du 3 Juin 2000 et D/2000/050 et 051/PRG/SGG du 7 Juin 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement.

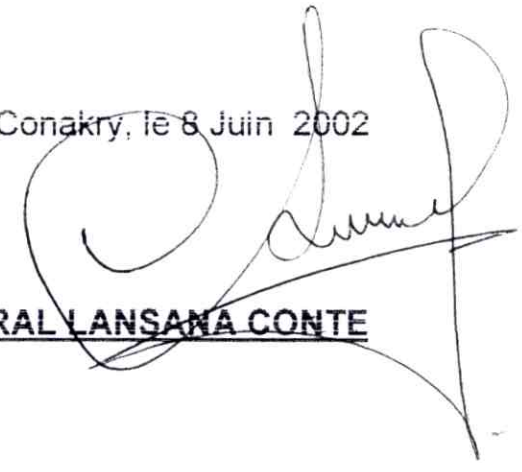
DECRETE

Article 1^{er} : **Monsieur François Lonsény FALL**, précédemment Représentant Permanent de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New –York est rappelé.

Article 2 : **Monsieur Mamadi TRAORE**, précédemment Ambassadeur de Guinée en République Fédérale du Nigeria est nommé Représentant Permanent de la République de Guinée auprès des Nations Unies à New –York en remplacement de **Monsieur François Lonsény FALL** rappelé.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 8 Juin 2002


GENERAL LANSANA CONTE